



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Dans ses informations, la Présidente a rappelé que nous n'avions toujours pas de périmètre ministériel ni de ministre nommé·e dans le cadre d'un **nouveau gouvernement**. Elle a souligné toute l'importance, pour les universités, de l'articulation au sein d'un même ministère de nos deux domaines principaux : la formation et la recherche. Dans l'attente d'un nouveau gouvernement, le gouvernement démissionnaire a reconduit provisoirement pour 2025 les budgets ministériels de l'année précédente. Or, si ces montants devaient ne pas être revus à la hausse, ils ne permettraient pas de couvrir les coûts induits par certaines mesures prises ces dernières années (hausse du point d'indice, revalorisation des bourses, financement de la LPR, etc.). La situation est donc préoccupante.

La Présidente a ensuite apporté des informations concernant le **Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027**. Notre établissement fait partie de la vague 3 de ce dispositif qui constitue une nouvelle modalité de dialogue avec le ministère, en articulation avec le Contrat d'établissement. Le COMP permet d'obtenir des financements sur 3 ans, à hauteur d'environ 0,8% de la subvention pour charge de service public. Notre projet remonte au ministère le 12 septembre et nous sommes dans l'attente de la date où nous devons le présenter devant la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI).

Nous entrons en ce début d'année dans la **phase d'auto-évaluation et d'évaluation par le Hcéres** de notre Contrat 2021-2026 (vague A). Le lancement de la campagne d'évaluation est fixé au 24 octobre 2024. Les dossiers d'autoévaluation des formations et des établissements doivent être déposés au plus tard le 16 juin 2025, ceux des unités de recherche, le 30 mai 2025.

Par ailleurs, la présidente a informé les membres du CA de la **désignation d'une « référente signalements établissement »** en la personne d'Anne Przewozny (PR en Études anglophones). Celle-ci a pris ses fonctions au 1er septembre. Le dispositif de signalements devrait être opérationnel courant octobre.

Enfin, la présidente a attiré l'attention de tous les personnels et usager·ères de l'UT2J sur la tenue du **festival *Futurs proches***. Ce « Festival des campus en transitions » se tiendra le jeudi 3 octobre sur tous les campus des établissements de Toulouse. Notre établissement est un grand contributeur en termes d'initiatives et d'actions, témoignage d'une dynamique forte qui se déploie au sujet du développement durable et de la responsabilité sociétale.

FORMATIONS

Modification du DU "Thérapie familiale" : ce DU a été légèrement réorganisé afin de clarifier ses objectifs et de le positionner au niveau bac +4 (au lieu de bac +3). Cette adaptation n'a aucun impact financier. Vote : 30 pour et 3 absentions.

Le CA a voté à l'unanimité la **création d'une option « Rapport à la nature »** dans le cadre de la sensibilisation à la TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable). Cette option pluridisciplinaire est portée par le département d'Histoire. L'UT2J, comme toutes les universités, a maintenant une obligation à former les étudiant·es sur ces sujets et cette option permettra d'évaluer leur intérêt pour ce type d'enseignement. La création de cette option a été validée à l'unanimité.

Afin de **régulariser le dispositif des formations ouvertes à l'alternance**, les membres du CA se sont prononcés très majoritairement en faveur d'une augmentation du volume horaire de certaines formations. En effet, pour que l'alternance soit validée, il faut qu'il y ait 400 heures dans l'année diplômante pour les alternant·es, ce qui n'était jusqu'ici pas toujours le cas. Ces heures ajoutées seront obligatoires pour les alternant·es et seront financées par les recettes de l'alternance. Elles pourront être ouvertes de façon facultative aux étudiant·es non alternant·es. Les augmentations concernent les formations suivantes :

- M2 Innovation Entreprise et Société parcours Management de Projet Numérique (MPN) : 50h à ajouter
- M2 Langues Etrangères Appliquées parcours Communication Internationale (COMI) : 116h à ajouter
- M2 Économie Sociale et Solidaire parcours Nouvelle Économie Solidaire (NES) : 125h à ajouter

VIE INSTITUTIONNELLE : UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Le CA était invité à se prononcer sur une **nouvelle dénomination de la COMUE expérimentale** dans le cadre de l'évolution du projet pour le site de Toulouse.

Pour rappel, l'**Université Toulouse - Paul Sabatier propose de devenir Établissement public expérimental (EPE) au 1^{er} janvier 2025** afin de porter la dynamique du site toulousain et de permettre la création d'un Grand Établissement à l'horizon 2028. Cet EPE serait créé autour d'un noyau formé par l'actuelle UT3 et l'École d'ingénieurs de Purpan. Les autres établissements du site seraient, quant à eux, établissements associés. Dans les discussions avec les partenaires, **la Présidente de l'UT2J a porté avec conviction la nécessité que notre établissement soit dans une forme d'association privilégiée**, compte tenu de ses forces dans le domaine des SHS-ALL. Les statuts de l'EPE prévoient ainsi que notre établissement soit représenté dans le CA de l'EPE, outre sa présence dans les instances liées à la coordination du site.

Concernant le changement de nom : avec la création de l'EPE piloté par UT3, la dénomination « Université Paul Sabatier » va disparaître au 1^{er} janvier 2025. **Comme l'EPE souhaite associer l'ensemble des établissements, il semble logique qu'il adopte un nom englobant comme « Université de Toulouse »**, qui est le nom actuel de la COMUE. La COMUE doit donc changer de dénomination pour le libérer et s'appellerait désormais « COMUE de Toulouse ».

Dans la mesure où il s'agit d'une **évolution statutaire**, chaque établissement membre de la COMUE doit procéder à un vote. La modification du nom ne pourra être effective que si tous les membres fondateurs de la COMUE y sont favorables. À ce jour, les CA des autres établissements ont voté favorablement pour un changement de dénomination, à l'exception de l'Université Toulouse Capitole dont le Président a fait savoir qu'il y était opposé à ce stade, et n'a pas encore mis le sujet au vote dans son CA. Le CNRS appuie également ce projet collectif et inclusif, avec passage du nom « Université de Toulouse » à l'EPE. En cas de « non-libération » du nom « Université de Toulouse » par UTC, UT3 a déjà proposé une autre dénomination « TOU – Toulouse Occitanie Université ».

Le CA a adopté par 21 voix (10 contre, une abstention) le passage du nom de la COMUE « Université de Toulouse » à « COMUE de Toulouse ».

CONVENTIONS

Au chapitre des conventions, le CA a validé plusieurs avenants : d'une part, un avenant intégrant les décisions du dernier CA relatives aux **subventions à la restauration des personnels**, et, d'autre part, une série d'avenants concernant **l'hébergement en familles d'accueil d'étudiant-es internationaux-ales** participant à nos universités d'été.

Nous vous souhaitons une bonne année universitaire !